

**COMMUNE DE SERGY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 4 JUILLET 2017**

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 juillet 2017 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 30/06/2017.

**Etaient présents :** Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, RICO, CLEMENT, MOINE, POGGIOLI, HOMOLA, CAQUOT, MANTZ, CHAPPUIS, SCALET, LABBADI, GAUTIER, DELZEUX, RACZ

**Etaient excusés :** Mme BUZON (procuration à M. Clément)  
Mme LANZA (procuration à Mme Jouve)  
M. ZIEGLER (procuration à M. Rico)  
M. GUI SOLAN

**Assistaient à la séance :** Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire de Mairie)

**Secrétaire de séance :** Mme Claire CAQUOT

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

**1°) Approbation des conseils municipaux du 15 mai et du 6 juin 2017**

**2°) Délibérations :**

- 2.1 Centre sportif : règlement intérieur
- 2.2 Centre sportif : système de gestion des accès
- 2.3 Rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours
- 2.4 Tableau des emplois périscolaires
- 2.5 Financement du BAFD
- 2.6 Sou des écoles : subvention exceptionnelle
- 2.7 Plans de financement pour demandes de subventions
- 2.8 SIEA : convention pour le groupement de commande en électricité
- 2.9 Auberge communale : annulation de l'option à la TVA
- 2.10 Droit de préemption de la CCPG : demande de délégation
- 2.11 Désignation de 2 commissaires pour la CIID

**3°) Tour de table et divers**

-----

## **I - Approbation des conseils municipaux du 15 mai et du 6 juin 2017**

Les comptes rendus des conseils municipaux du 15 mai et du 6 juin 2017 sont approuvés à l'unanimité.

## **II – Délibérations**

### **1\*) Centre sportif : règlement intérieur**

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau fonctionnement du centre sportif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le règlement intérieur applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Présentation par Mme Caquot, conseillère municipale.

Mme Caquot informe de quelques modifications à la marge qui ont été apportées suite à une vérification de Maître Ferradou, avocat de la commune.

Elle précise que c'est un règlement « basique » qui sera sans doute modifié suite à sa mise en pratique.

La commission ad hoc s'est réunie deux fois en étudiant plusieurs règlements et en reprenant les articles qui correspondaient aux attentes de l'équipe municipale.

Suite à la présentation générale du règlement et après échanges, les éléments suivants sont modifiés :

-article 6 :

La phrase « les utilisateurs sont priés de gérer l'éclairage et les matériels et équipements en bon père de famille » est remplacée par « les utilisateurs sont priés de gérer l'éclairage et les matériels et équipements de manière raisonnable et responsable »

-article 11 :

La phrase « il est formellement interdit de consommer des chewing-gums » est enlevée.

La phrase « il est formellement interdit d'utiliser de la résine ou des produits équivalents pour le handball ou tout autre sport » est enlevée.

La phrase « cette liste est non exhaustive » est ajoutée.

Suite à ces modifications, le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le règlement du centre sportif tel que proposé.

### **2\*) Centre sportif : système de gestion des accès**

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau fonctionnement du centre sportif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, il était prévu de proposer au conseil municipal de choisir un système de gestion des accès qui sera opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Mais étant donné la complexité du sujet (surtout en termes de coordination de connexions et de paramétrages), le dossier est incomplet à ce jour.

C'est pourquoi, afin de maximiser les chances d'être opérationnel le 1<sup>er</sup> septembre, il est proposé au conseil de déléguer à Monsieur le Maire ou son adjoint, Philippe RICO, le droit de choisir le système de gestion des accès du centre sportif. Avant validation du devis par le Maire ou l'adjoint, tous les éléments d'information à ce sujet seront transmis au conseil municipal par mail.

Suite à ces informations, le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint, Philippe RICO, à choisir le système de gestion des accès du centre sportif.

### **3\*) Centre sportif : plan de financement de l'éclairage public par le SIEA**

Monsieur le Maire présente au conseil les deux plans de financement proposés par le SIEA concernant l'éclairage public du centre sportif, soit :

- Un système SHP (sodium haute pression) avec un reste à charge pour la commune de 14 395,78 €
- Un système LED (diode) avec un reste à charge de 19 829,52 €

Monsieur le Maire informe qu'à partir de 2020 la commune de Sergy pourrait ne plus être subventionnée du tout par le SIEA.

Il rappelle quelques différences entre les ampoules SHP et les ampoules LED.

Les ampoules LED présentent l'avantage d'une diffusion ciblée de la lumière (donc moins de pollution lumineuse) contrairement aux ampoules SHP qui perdent de la lumière par dispersion. Elles semblent également avoir une durée de vie plus longue (elles seraient donc plus économiques). De plus, les allumages et extinctions fréquents s'y prêtent parfaitement contrairement aux ampoules SHP (donc moins de consommation inutile).

Après échanges, et pour des raisons essentiellement écologiques, le conseil municipal, à l'unanimité :

-CHOISIT le plan de financement « LED » proposé par le SIEA avec un reste à charge estimé pour la commune de 19 829,52 €.

#### **4\*) Rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours**

Suite au décret du 28 juin 2017 permettant aux directions académiques d'autoriser le retour à la semaine de quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires, Monsieur le Maire informe que le conseil d'école du 22 juin dernier avait anticipé en votant le retour à la semaine scolaire de 4 jours. Par précaution administrative, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la remise œuvre de la semaine de quatre jours pour l'école de Sergy par délibération en rappelant les horaires prévus soit : Lundis, mardis, jeudis, vendredis : 8h30/11h30-13h30/16h30.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE la remise en œuvre de la semaine de 4 jours durant la période scolaire selon les horaires suivants à compter de la rentrée : Lundis, mardis, jeudis, vendredis : 8h30/11h30-13h30/16h30 à compter de la rentrée 2017.

#### **5\*) Tableau des emplois périscolaires**

Suite à la délibération numéro 4, les plannings des agents du service périscolaire seront certainement modifiés. Afin de permettre cette nouvelle mise en œuvre dès la rentrée, il est demandé au conseil municipal de permettre à Monsieur le Maire de modifier (suppression/création), si besoin, le tableau des emplois du service périscolaire. Le tableau des emplois remis à jour sera présenté par mail ou lors du prochain conseil.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à pouvoir modifier (suppression/création), si besoin, le tableau des emplois du service périscolaire.

#### **6\*) Financement du BAFD**

Afin de pouvoir éventuellement bénéficier de l'agrément de la CAF concernant la garderie périscolaire (et donc bénéficier de subventions), Monsieur le Maire propose au conseil municipal de financer le BAFD (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur) pour la coordinatrice du service périscolaire de la commune (environ 1 200 € maximum en cas d'une formation en internat) En effet, c'est un des critères indispensables pour obtenir l'agrément.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE le financement du BAFD (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur) pour la coordinatrice du service périscolaire de la commune à hauteur d'un montant maximal de 1 200 € TTC.

#### **7\*) Sou des écoles : subvention exceptionnelle**

Lors d'une tentative d'effraction du hangar communal le 6 avril dernier, la porte donnant accès au local de rangement des skis du Sou des écoles a été forcée. Dans l'urgence le Sou des écoles a fait réparer la serrure et a

directement payé la facture alors que le local appartient à la commune. Monsieur le Maire propose de rembourser cette dépense (250 €) sous forme de subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles d'un montant de 250 €

**8\*) Plans de financement pour demandes de subventions**

Monsieur le Maire propose au conseil de valider les plans de financement ci-après afin de pouvoir solliciter des subventions concernant les projets suivants :

Avenue du Jura			
DEPENSES	HT	RECETTES	HT
MO	21 210,00	Commune 20%	65 842,00
Autres bureau d'études	5 000,00	Département (Ain à vélo) 30%	98 764,00
Travaux	303 000,00	Région 25%	82 302,00
		Etat (FSIL) 25%	82 302,00
<b>Total</b>	<b>329 210,00</b>		<b>329 210,00</b>
Avenue du Mont-Blanc			
DEPENSES	HT	RECETTES	HT
MO	14 105,00	Commune 55%	62 271,00
Autres bureau d'études	1 644,00	Département (dotation territoriale) 15%	16 983,00
Travaux	97 471,00	Etat (FSIL) 30%	33 966,00
<b>Total</b>	<b>113 220,00</b>		<b>113 220,00</b>
Rénovation toiture de l'église			
DEPENSES	HT	RECETTES	HT
Travaux	26 859,00	Commune 64%	16 859,00
		Fondation du Patrimoine 18%	5 000,00
		Réserve parlementaire 18%	5 000,00
<b>Total</b>	<b>26 859,00</b>		<b>26 859,00</b>

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ces tableaux ne valent pas autorisation. Il est possible qu'aucune subvention ne soit accordée.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE les plans de financement tels que présentés ci-avant.

**9\*) SIEA : convention pour le groupement de commande en électricité**

La commune fait partie d'un groupement de commande mis en place par le SIEA afin de bénéficier de tarifs préférentiels. Le SIEA propose une nouvelle convention qui permettra à tous les établissements publics d'en faire partie, clarifier les conditions de retrait des membres, fixer précisément la durée de la convention, faire évoluer la formule de participation permettant d'obtenir une répartition plus juste et plus équitable du coût annuel de la gestion de ce groupement et de profiter de l'effet volume. Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention présentée ci-avant.

### **10\*) Auberge communale : annulation de l'option à la TVA**

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

### **11\*) Droit de préemption de la CCPG : demande de délégation**

Lors du transfert de la compétence « PLU » des communes à la CCPG pour la mise en œuvre des PLUi, le droit de préemption urbain a également été délégué. Ainsi, la CCPG a le droit de préempter sur une parcelle en vente si elle est d'intérêt communautaire. Une parcelle en vente peut être non pas d'intérêt intercommunal mais seulement d'intérêt communal. Dans ce cas, la procédure est la suivante :

1/Réunion du conseil municipal qui autorise le Maire à solliciter le Président de la CCPG à déléguer au Maire le droit de préempter.

2/Envoi de cette délibération au Président de la CCPG

3/Le Président envoie un courrier au Maire l'autorisant à préempter car il n'est pas intéressée par la préemption

4/Réunion du conseil municipal qui peut donc préempter.

Ces étapes sont chronophages alors que le droit de préemption s'applique uniquement deux mois à compter de la réception en mairie. Le délai est court surtout en période spécifique comme Noël ou l'été par exemple.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déléguer au Maire le droit de solliciter le Président de la CCPG à déléguer au Maire le droit de préempter afin d'éviter l'étape n°1 et 2 et donc de gagner un peu de temps (en attente de l'avis de la CCPG à ce sujet).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-DELEGUE à Monsieur le Maire le droit de solliciter le Président de la CCPG à déléguer au Maire le droit de préempter (sous réserve de l'accord de la CCPG)

### **12\*) Désignation de 2 commissaires pour la CIID**

Sur la demande de la CCPG qui informe de la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI, c'est-à-dire le statut de la CCPG), Monsieur le Maire demande au conseil municipal de désigner 2 commissaires déjà membres de la commission communale.

Après échange, le conseil municipal, à l'unanimité :

-DESIGNE Annie LANZA et Philippe LABBADI en tant que commissaires (sous réserve qu'ils soient sélectionnés par les services de l'Etat) de la CIID.

## **II\*) Divers**

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite développer l'apprentissage de l'anglais aux enfants de l'école primaire et explique qu'il envisage la mise en œuvre de ce projet sur l'année 2017/2018 même s'il est conscient que l'Education Nationale reste décideur à ce sujet. Il espère néanmoins trouver une solution.

Madame JOUVE, 1<sup>ère</sup> adjointe, rappelle l'importance d'un cimetière dans un village. Il est régi par des règles strictes qui nécessitent d'anticiper son agrandissement. Ce à quoi elle se consacrera dès septembre.

Monsieur CLEMENT, adjoint aux finances et à la communication, informe que le Sergy Infos du second trimestre sera distribué très prochainement.

Madame MOINE, adjointe aux travaux, informe qu'elle démissionne de son poste de Responsable de la

commission « Centre Sportif » et espère qu'une personne du futur conseil d'exploitation pourra rapidement prendre le relais. Elle explique qu'elle a délaissé son rôle d'adjointe aux travaux car le centre sportif l'a beaucoup mobilisé et le regrette. C'est pourquoi elle souhaite retrouver pleinement son rôle d'adjointe aux travaux et demande à un membre du conseil de prendre le relais concernant le centre sportif plus précisément. Monsieur le Maire regrette sa position mais la comprend.

Monsieur RICO, adjoint à l'urbanisme, informe qu'il s'est rendu à la commission « Gestion des déchets » de la CCPG. La déchèterie de Saint-Genis-Pouilly va se doter prochainement de badges d'accès.

Il relance la commission urbanisme dont les membres sont moins présents qu'avant.

Il rappelle la réunion ZAC qui s'est déroulée le 22 juin à la mairie annexe en présence de Monsieur le Maire, l'aménageur D2P et les riverains de la partie nord-est de la ZAC concernés par la création d'un chemin traversant afin de desservir toutes les habitations « enchevêtrées » dans cette zone. La réunion s'est bien déroulée.

Madame SCALET, conseillère municipale, informe Monsieur le Maire de son intention de démissionner du conseil car ses activités ne lui permettent plus d'être suffisamment investie dans la commune.

Madame Delzeux, conseillère municipale, présente, sur la demande de Mme LANZA, adjointe aux affaires scolaires, le document réalisé par le CAUE concernant le projet d'agrandissement de l'école. Un état des lieux du site a été réalisé et une analyse des constructions a mis en avant plusieurs problématiques (accessibilité, efficacité thermique, performances acoustiques...). Face à cela le CAUE a relevé les attentes (expression des besoins) à la fois des utilisateurs de l'école (enseignants, ATSEM...) et des financeurs (la commune de Sergy).

Il en résulte une analyse plutôt positive concernant les surfaces. La commune a suffisamment de place sur le site pour agrandir les locaux (cour de récréation assez grande par exemple). Les locaux existants pourraient également être réaménagés de façon à répondre à cette future extension. L'entrée de ville, dans le cadre de ce projet, pourrait aussi être améliorée, dans une certaine mesure. Ce document sera envoyé à chaque conseiller par mail suite à cette présentation.

Enfin, elle souligne la démarche de performance énergétique que la commune souhaite mettre en œuvre.

Elle informe qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est préconisée par le CAUE afin de guider la commune dans la rédaction, entre autres, du cahier des charges à rédiger pour le choix d'un architecte, pour accompagner la commune dans la procédure d'appel d'offre etc....

Madame JOUVE reprend la parole afin d'informer que des agressions physiques ont eu lieu à Sergy ces derniers jours. Elle est scandalisée que cela puisse se passer dans son village et invite tous les habitants à garder un œil attentif pour noter les plaques d'immatriculation par exemple.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Prochaine réunion : mardi 5 septembre 2017 (sous réserve)
---